



**OFFRE DES DEUX BOURSES D'ETUDES AUX CANDIDATS CENTRAFRICAINS POUR LE
PROGRAMME DES MASTERS REGIONAUX DIPLOMANTS DE L'ERAIFT EN PARTENARIAT
AVEC USFS-IP
(Sixième Cohorte)**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT), Centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, vise à dispenser une éducation postuniversitaire aux spécialistes des ressources naturelles de la région du bassin du Congo. Les Programmes Internationaux du Service forestier des Etats-Unis (USFS-IP) visent à soutenir le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo. L'USFS-IP vise à entamer un partenariat programmatique avec l'ERAIFT pour une formation efficace et citoyenne du capital humain dans l'espace COMIFAC.

La collaboration avec l'ERAIFT à travers la formation diplômante postuniversitaire de spécialistes de la gestion des ressources naturelles des pays du bassin du Congo est un volet essentiel du programme CB-REDD. Dans un passé récent un certain nombre de bourses a été mis à la disposition de l'ERAIFT pour la formation du capital humain en Afrique centrale, essentiellement au niveau de 3 pays : la RDC, la République du Congo ainsi que le Cameroun.

Cet appel national à candidature est destiné aux ressortissants de la République Centrafricaine (RCA). Il repose sur le consentement mutuel entre l'ERAIFT et l'USFS-IP pour l'octroi de bourses aux étudiants pour suivre les cours à l'ERAIFT pendant 4 semestres, soit 2 ans conformément au système LMD. Ainsi ce programme contribue efficacement à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, car la formation et la recherche scientifique sont au cœur de développement durable.

II. RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES

2.1 Service Forestier des Etats-Unis - Programmes Internationaux

L'USFS-IP a comme responsabilités :

- ✓ Informer l'ERAIFT bien avant le début de la formation du nombre de bourses que l'USFS-IP a l'intention de financer.
- ✓ Assurer le transfert des bourses d'études au programme des masters régionaux de l'ERAIFT pour couvrir tout le soutien de base aux bénéficiaires, à savoir les frais d'études, le transport, le logement, et l'indemnité mensuelle pendant la durée du programme. La bourse annuelle s'élève à 16.500,00 \$ US, soit 33.000,00 \$ US pour un parcours complet de Master d'un étudiant, soit 4 semestres.
- ✓ Verser à l'ERAIFT le montant de 16,500,00 \$ par étudiant représentant les frais de la première année de formation soit deux semestres à la signature du contrat entre les deux parties. Le versement de la bourse pour la deuxième année est conditionné à l'admission de chaque bénéficiaire en deuxième année de Master et la réception de financements supplémentaires par l'USAID-CARPE. L'USFS prévoit recevoir des fonds supplémentaires



de l'USAID-CARPE pour la deuxième année du programme, cependant la deuxième année dépend de la réception de ces fonds.

- ✓ Coordonner avec l'ERAIFT le processus de sélection des bénéficiaires de bourse avant le début du parcours.

Dans le cadre de cette collaboration, l'USFS-IP et l'ERAIFT examineront les possibilités de développement de nouvelles initiatives et formations ciblées dans le domaine de forêt-environnement.

2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999, autour du programme MAB de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Initialement conçu comme un projet de l'UNESCO, depuis quelques années l'École a connu sa consolidation institutionnelle, jouissant du statut de Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO¹ avec ses propres organes de gouvernance internationale. Elle contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 22 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 450 Masters formés, 21 docteurs et des centaines de cadres du secteur public et privé formés dans le domaine de forêt-environnement.

Les responsabilités principales de l'ERAIFT sont les suivantes :

- ✓ Coordonner avec l'USFS-IP la sélection des bénéficiaires de bourse avant le commencement effectif des enseignements.
- ✓ Dispenser une formation de maîtrise aux bénéficiaires de la bourse ; assurer tout le soutien de base nécessaire aux bénéficiaires, à savoir le transport aller-retour au campus ERAIFT pour suivre les cours, l'aide à l'obtention du visa, le logement et l'indemnité journalière des bénéficiaires, l'assurance-médicale durant leur scolarité, la mise en position et le suivi des bénéficiaires pour leurs stages.
- ✓ Organiser le stage académique au semestre 4 dans le cadre de leurs travaux de fin d'études (TFE) ainsi que les soutenances publiques de ces travaux de recherche ;
- ✓ Fournir à l'USFS-IP le rapport académique de chaque candidat à l'issue de chaque semestre sur les progrès universitaires des bénéficiaires de bourse ;
- ✓ Informer en temps réel USFS-IP de tout événement qui pourrait subvenir à ces boursiers.

III. ORGANISATION DES MASTERS REGIONAUX DIPLOMANTS

3.1 Filières organisées et institutions impliquées dans la formation

Au niveau de la coopération Sud – Sud, l'ERAIFT a conclu un protocole d'accord avec les institutions sous-régionales suivantes pour la mise en œuvre d'un programme de Masters Régionaux arrimés au système LMD : *Universités de Dschang et de Yaoundé I ainsi que l'École de Faune de Garoua*

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



(EFG/Cameroun), Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF/Libreville) et Université des Sciences et Technique de Masuku (USTM/Gabon) et Université de Kisangani (UNIKIS/RDC).

Au niveau de la coopération Nord – Sud, la mise en œuvre de ce programme régional se fait également en étroite collaboration avec les 35 institutions membres d'AGRINATURA. La langue officielle des enseignements est le français, néanmoins l'anglais est fréquemment utilisé par les enseignants, intervenants extérieurs et assistants. L'un des défis de l'Ecole, reste le développement du bilinguisme : français-anglais dans les enseignements et les travaux de recherche scientifique.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner 2 candidats pour les programmes de formations de masters professionnels diplômants dans deux métiers différents :

1. **Technique d'Aménagement forestier (TAF)**
2. **Gestion des Aires Protégées et Gestion des Réserves de Biosphère (GAP/GRB),**

3.2 Structuration du master

Le programme du master est arrimé au système LMD. Il couvre une période de 24 mois, répartis en 4 semestres (semestrialiation de la formation). Il est également prévu la mobilité des étudiants et des formateurs lors du semestre 3 de la 2^{ème} année consacrée à la spécialisation ou professionnalisation. Le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) validera au moment opportun le calendrier académique pour la 6^{ème} promotion de ces masters régionaux.

Cette sixième promotion comptera au maximum 40 apprenants hormis les deux boursiers USFS, qui sont issus de divers pays et divers horizons professionnels parmi lesquels les deux boursiers de la République Centrafricains.

Première année du master : Semestres 1 et 2

- Un **tronc commun** est organisé à la première année durant laquelle les étudiants apprennent les bases de *l'approche systémique*. Celle-ci reste la base pédagogique et conceptuelle de l'ERAIFT. Au cours de ces deux premiers semestres (S1 et S2), les étudiants reçoivent les **compétences générales** basées sur l'approche systémique qui est participative, intersectorielle, interdisciplinaire ; bref globale et intégrée.
- Ce renforcement des capacités des apprenants sur les fondamentaux de la systémique se déroule à l'ERAIFT, par des titulaires des Chaires désignés par le Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- Hormis les enseignements théoriques et les travaux pratiques, l'année 1 se termine par un stage d'immersion des étudiants dans l'univers forestier afin de s'approprier la problématique de la gestion rationnelle et durable de la forêt équatoriale ainsi que de sa biodiversité.

Deuxième année du master : Semestres 3 et 4

S'agissant du Semestre 3 : cours de spécialisation ou professionnalisation

- A l'issue de la première année, les étudiants ayant validés au moins les $\frac{3}{4}$ des crédits prévus sont admis en deuxième année pour leur spécialisation dans l'une des 3 filières suivantes **GAP/GRB et TAF**.
- L'orientation des apprenants dans ces nouvelles options se fait sur une base compétitive, selon les motivations des étudiants sur base de l'orientation de la direction de l'école.



- L'organisation de ce troisième semestre se déroule sous forme de la mobilité régionale, soit à l'ERAIFT ou au sein des institutions partenaires qui présentent des meilleures offres de formation et de bonnes structures d'ancrage. Cette décision revient au Conseil Académique et à la Recherche élargie aux institutions partenaires dont USFS.

S'agissant du Semestre 4 : Stage académique ou Travail de Fin d'études (TFE)

- Le dernier Semestre du master est destiné à la réalisation d'un travail de fin d'études ou *Stage académique* et se déroule généralement dans le pays d'origine de l'étudiant ou au « *South African Wildlife College (SAWC)* » si l'étudiant le souhaite et réussit un examen complémentaire d'anglais.
- A l'issue de leurs travaux de recherche sur le terrain, les apprenants soutiennent publiquement leurs mémoires à l'ERAIFT ou au « *South African Wildlife College* », devant un jury international et interdisciplinaire. Les partenaires sont invités à suivre ces défenses des travaux ;
- Les apprenants qui valident tous les crédits prévus au programme, reçoivent un diplôme de master 2 dans les filières susmentionnées ainsi que les relevés des notes mentionnant clairement la formation suivie (les cours ainsi que leurs crédits).

IV. SUBVENTION DU MASTER

Des bourses d'études sont disponibles mais en nombre limité ; c'est pourquoi, elles sont octroyées sur une base compétitive. Cette subvention d'étude couvre essentiellement les frais liés au séjour du candidat en République Démocratique du Congo et/ou à l'étranger ainsi qu'à l'organisation de sa formation diplômante. Le coût de formation pour le cycle complet de master à l'ERAIFT est fixé à 16.500,00 USD par année d'étude . Ce coût englobe les frais liés à l'organisation des enseignements, des travaux dirigés et pratiques sur le terrain, le séjour des apprenants sur le terrain dans le cadre de leur mobilité sous régionale, de stage d'immersion et académique, etc.

V. CONDITIONS D'ADMISSION

Le profil suivant est requis pour le recrutement de ces deux apprenants qui suivront leur parcours avec les étudiants de la 6^{ème} cohorte :

- Etre détenteur d'au moins un diplôme équivalent au BAC + 3 du système LMD ou BAC + 5 de l'ancien système en sciences de la nature (Biologie, Ecologie, Botanique, Zoologie, Environnement, Géographie, etc.) ; en sciences de l'ingénieur (ingénieur agronome, ingénieur forestier, bio-ingénieur, ingénieur du génie rural, etc.), géomatique, démographie, médecine vétérinaire et/ou humaine, sciences sociales et humaines (Sociologie, Sciences Administratives et Politiques, Economie, Anthropologie, Droit, Psychologie, Philosophie, Communication, etc.) ; **diplômes obtenus avec au moins 70 % ou distinction/mention bien (la dernière année des études effectuées).**
- Être originaire de la RCA et âgé de **moins de 40 ans** au moment de l'examen du dossier pour le recrutement ;
- Avoir des **connaissances suffisantes en informatique de base** (Offices :Word, Excel, Powerpoint ; Internet, e-mail, SIG et ses applications ...) et disposer à titre personnel d'un laptop ayant les spécifications techniques minimales suivantes (Processeur I5, Disque dur 500 Go, Ram 8 Go et un disque dur externe est recommandé pour la sauvegarde des données) ;
- Avoir des aptitudes suffisantes en **analyses qualitative et quantitative des données** ;



- Passer avec succès les divers tests d'aptitude organisés par l'École (**français, anglais, mathématiques et informatique**), les **interviews et les tests complémentaires qui seraient requis par l'ERAIFT**. Ces **épreuves et tests** sont obligatoires pour tous les candidats qui remplissent les critères administratifs et académiques de sélection ;
- Respecter les règles des valeurs éthique et morale de l'UNESCO ;
- Présenter un certificat médical officiel d'aptitude physique récente et de bonne santé datant de moins de 6 mois de la date de la soumission ;
- Avoir une certaine **expérience professionnelle** constitue un atout au dossier.

VI. ELEMENTS DU DOSSIER

Chaque candidat transmettra à l'ERAIFT en ligne, avant l'échéance, son dossier complet comprenant les éléments suivants :

1. Un **formulaire de demande d'inscription** au programme de masters régionaux dûment rempli et signé (à télécharger sur son site Web : www.eraift-rdc.org) ;
2. Une **lettre de motivation** adressée au Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche, sollicitant l'inscription à la 6^{ème} promotion de ce programme régional. Cette lettre doit être manuscrite, écrite en français et en anglais, maximum une page de chaque ;
3. Copies certifiées conformes à l'original des **diplômes universitaires** obtenus antérieurement ainsi que les relevés de notes de chaque année académique (les originaux des diplômes devront être présentés pour la confirmation de l'inscription à l'ERAIFT). La certification des copies des diplômes, bulletins, relevés, etc. se fait au niveau de l'établissement d'enseignement d'origine du candidat (Doyen/Chef de Département/Chef de section, etc.), par contre la légalisation des documents administratifs se fera à la Commune ou à la Mairie selon les cas ;
4. Deux **lettres de recommandation** des personnes habilitées à fournir un avis éclairé sur le candidat (Chefs d'établissement, Employeurs, etc.) ;
5. Un résumé du **curriculum vitae actualisé** de 2 pages maximum, montrant *les compétences et aptitudes du candidat, les références de ses productions scientifiques, son expérience professionnelle, etc.* ;
6. Trois **photos passeport récentes** (dont l'une à coller sur le formulaire de candidatures) ;
7. Pour les candidats fonctionnaires et les candidats ayant un emploi, il est exigé une **attestation de mise en disponibilité** par l'employeur pendant toute la durée de sa formation à l'ERAIFT (max 24 mois) ;
8. Les **attestations** suivantes légalisées : un extrait d'acte de naissance (ou attestation de naissance), un certificat officiel d'aptitude physique et de bonne santé à jour (moins de 6 mois lors de l'examen du dossier), un certificat médical récent d'une clinique de renommée internationale, une **carte internationale de vaccination** contre la fièvre jaune et autres maladies infectieuses émergentes ; un certificat de nationalité ou équivalent, un certificat de bonne vie et mœurs ou l'équivalent, etc. ; un passeport en cours de validité pour au moins 3 ans ;
9. Scan des deux premières pages du passeport en cours de **validité pendant au moins trois ans à la date de soumission**,
10. Une **déclaration sur l'honneur manuscrite et signée**, attestant qu'une fois inscrit à ce programme de Master, le candidat s'engage à respecter scrupuleusement le règlement d'études et d'examen de l'ERAIFT, à poursuivre ses études durant toute la durée de sa formation, à afficher un comportement digne à l'éthique et morale, et à produire tous les rapports demandés par l'École à l'issue de sa formation (rapports des travaux pratiques, rapports de stage, travail de fin



d'études de Master 2, etc.), faute de quoi, l'ERAIFT pourra lui demander de rembourser en tout ou en partie le coût de sa formation.

VII. ENVOI DU DOSSIER ET ECHEANCE

Tous les dossiers de candidatures seront envoyés à l'ERAIFT uniquement par **voie numérique dans un seul fichier fusionné en format PDF (pas plusieurs fichiers zippés)** en respectant l'ordre indiqué dans les éléments du dossier, par courriel : recrutement@eraift-rdc.org, avec copie à h.mishidi@eraift-rdc.org avec comme objet : « **Ma candidature pour l'inscription au programme des Masters Régionaux, 6^{ème} Promotion** ».

Le non-respect de cette procédure impactera négativement sur votre candidature.

Le candidat devra vérifier si le scan est bien fait et bien visible avant de transmettre son dossier !

- Destinateur : Baudouin MICHEL, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- Taille maximale du fichier à envoyer : **10 Mo**
- Échéance pour le dépôt du dossier : **15 Septembre 2024** à minuit heure de Kinshasa
 - Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés par une **équipe mixte, constituée de membres du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) de l'ERAIFT élargi aux responsables du USFS.**
 - Dans un premier temps, une **analyse de la conformité administrative du dossier** est faite pour une présélection : ensuite, les candidats présélectionnés administrativement sont notifiés pour un **test d'entrée sur 4 disciplines : les mathématiques, le français, l'anglais et l'informatique** et éventuellement une interview et des tests complémentaires d'aptitude.
 - Une interview du candidat peut-être également organisée par le CAR élargi au partenaire USFS.
 - Dans la mesure du possible, l'aspect d'**éthique et de comportement ainsi que du leadership** sont aussi évalués au cours d'une interview.
 - **Seules les candidatures retenues sont informées de leur recrutement à la 6^{ème} promotion de ce programme de formation régionale dont la date reste à préciser par le CAR.**
 - A compétences égales, les candidatures féminines seront promues.

Fait à Kinshasa, le 01 août 2024

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL